

Département des Pyrénées-Orientales – Secteur Ouest Montagne

Le niveau de pollution par l’ozone a dépassé dans le secteur ouest montagne des Pyrénées-Orientales le seuil d’information de la population fixé à 180 micro-grammes d’ozone, en moyenne sur une heure, par mètre cube d’air ambiant.

Cette pollution par l’ozone est le résultat de la transformation, au cours de son transport, de la pollution générée principalement par la métropole barcelonaise.

L’ozone est un polluant formé, sous l’action du rayonnement solaire, par des réactions chimiques entre les oxydes d’azote et les composés organiques volatils qui sont émis dans l’air majoritairement par le trafic routier et les activités industrielles.

Le seuil d’information est défini par la loi comme un niveau au delà duquel la concentration en ozone a des effets limités et transitoires sur la santé des catégories de population particulièrement sensibles en cas d’exposition de courte durée.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS SANITAIRES DESTINEES AUX PERSONNES SENSIBLES

Pour les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques et personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires), **il est recommandé** :

- 1) d’éviter les activités sportives intenses,
- 2) de limiter l’exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures,...),
- 3) de suivre strictement les traitements médicaux et, en cas de fortes gênes respiratoires, de ne pas hésiter à contacter un médecin.

RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DE REJETS POLLUANTS DESTINEES A L’ENSEMBLE DE LA POPULATION

Pour les sources mobiles de pollution, il est recommandé:

- 1) de limiter l’usage des véhicules et autres engins terrestres à moteur non propulsés par l’énergie électrique,
- 2) sur toutes les voiries du département, de réduire sa vitesse de circulation,
- 3) d’utiliser préférentiellement les réseaux de transport en commun,
- 4) de privilégier la pratique du covoiturage.

Pour les sources fixes de pollution, il est recommandé:

- 1) de limiter tous travaux de peinture en extérieur dès lors que ces travaux nécessitent l’emploi de peintures et de vernis décoratifs ou de produits de retouche automobile à base de solvants,
- 2) de réduire les émissions industrielles par un report des émissions d’oxydes d’azote et de composés organiques volatils.

MISE EN ŒUVRE EVENTUELLE DES MESURES D’URGENCE

Ce message d’information ne concerne pas la mise en œuvre des mesures d’urgence (ex : diminution obligatoire de vitesse) qui pourraient être prises par le Préfet en cas de maintien ou d’augmentation de cette pollution. Dans ce cas, la mise en œuvre de ces mesures sera annoncée via un communiqué de presse.

ZONAGE DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES RELATIF AUX MODALITES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS AU PUBLIC DES EPISODES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

COMMUNES DE LA ZONE PLAINES :

L'ALBERE	FONTPEYROUSE
ALENYA	FOSSE
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	FOURQUES
ANSIGNAN	FUILLA
ARBOUSSOLS	GLORIANES
ARGELES-SUR-MER	ILLE-SUR-TET
ARLES-SUR-TECH	JOCH
AYGUATEBIA-TALAU	JUJOLS
BAGES	LAMANERE
BAHO	LANSAC
BAILLESTAVY	LAROQUE-DES-ALBERES
BAIXAS	LATOUBAS-ELNE
BANYULS-DELS-ASPRES	LATOUBAS-DE-FRANCE
BANYULS-SUR-MER	LESQUERDE
LE BARCARES	LLAURO
LA BASTIDE	LLUPIA
BELESTA	MANTET
BOMPAS	MARQUIANES
BOULE-D'AMONT	LOS MASOS
BOULETERRER	MAUREILLAS-LAS-ILLAS
LE BOULOU	MAURY
BROUILLA	MILLAS
CABESTANY	MOLITG-LES-BAINS
CAIXAS	MONTALBA-LE-CHATEAU
CALCE	MONTAURIOL
CALMEILLES	MONTBOLO
CAMELAS	MONTESCOT
CAMPOME	MONTESQUIEU-DES-ALBERES
CAMPOUSSY	MONTFERRER
CANAVEILLES	MONTNER
CANET-EN-ROUSSILLON	MOSSET
CANOHES	NEFIACH
CARAMANY	NOHEDES
CASEFABRE	NYER
CASES-DE-PENE	OLETTE
CASSAGNES	OMS
CASTEIL	OPOL-PERILLOS
CASTELNOU	OREILLA
CATLLAR	ORTAFFA
CAUDIES-DE-FENOUILLEDES	PALAU-DEL-VIDRE
CAUDIES-DE-CONFLENT	PASSA
CERBERE	PERPIGNAN
CERET	LE PERTHUS
CLAIRA	PEYRESTORTES
CLARA	PEZILLA-DE-CONFLENT
CODALET	PEZILLA-LA-RIVIERE
COLLIOURE	PIA
CONAT	PLANES
CORBERE	PLANEZES
CORBERE-LES-CABANES	POLLESTRES
CORNEILLA-DE-CONFLENT	PONTEILLA
CORNEILLA-LA-RIVIERE	PORT-VENDRES
CORNEILLA-DEL-VERCOL	PRADES
CORSAVY	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
COUSTOUGES	PRATS-DE-SOURNIA
LES CLUSES	PRUGNANES
ELNE	PRUNET-ET-BELPUIG
ESCARO	PY
ESPIRA-DE-L'AGLY	RABUILLET
ESPIRA-DE-CONFLENT	RAILLEU
ESTAGEL	RASIGUERES
ESTOHER	REYNES
EUS	RIA-SIRACH
FELLUNS	RIGARDA
FENOUILLET	RIVESALTES
FILLOLS	RODES
FINESTRET	SAHORRE

SAINT-ANDRE
SAINT-ARNAC
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDER
SAINT-CYPRIEN
SAINT-ESTEVE
SAINT-FELIU-D'AMONT
SAINT-FELIU-D'AVALL
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-LASSEILLE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
SAINTE-MARIE
SAINT-MARSAL
SAINT-MARTIN
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES
SAINT-NAZAIRE
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET
SALEILLES
SALSES-LE-CHATEAU
SANSA
SAUTO
SERDINYA
SERRALONGUE
LE SOLER
SOREDE
SOUANYAS
SOURNIA
TAILLET
TARERACH
TAULIS
TAURINYA
TAUTAVEL
LE TECH
TERRATS
THEZA
THUES-ENTRE-VALLS
THUIR
TORDERES
TORREILLES
TOULOUGES
TRESSERRE
TREVILLACH
TRILLA
TROUILLAS
URBANYA
VALMANYA
VERNET-LES-BAINS
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE
VILLELONGUE-DELS-MONTS
VILLEMOLAQUE
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO
VILLENEUVE-LA-RIVIERE
VINCA
VINGRAU
VIRA
VIVES
LE VIVIER

COMMUNES DE LA ZONE OUEST MONTAGNARD :

LES ANGES
ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESC
BOLQUERE
BOURG-MADAME
LA CABANASSE
DORRES
EGAT
ENVEITG
ERR
ESTAVAR
EYNE
FONTRABIOUSE
FORMIGUERES
LATOUBAS-DE-CAROL
LA LLAGONNE
LLO
MATEMALE
MONT-LOUIS
NAHUJA
FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA
OSSEJA
PALAU-DE-CERDAGNE
PORTA
PORTE-PUYMORENS
PUYVALADOR
REAL
SAILLAGOUSE
SAINTE-LEOCADIE
SAINTE-PIERRE-DELS-FORCATS
TARGASSONNE
UR
VALCEBOLLERE

